

Image not found or type unknown



Revente d'objets à une association

Par **henrichris**, le **11/05/2011** à **15:52**

Bonjour,rnrnJ'aimerais savoir si une Présidente(ou un autre membre) à le droit de revendre juste avec un bon de caisse, des objets neufs lui appartenant, provenant de lota gagnés a des différents lotos. Cette dame est addict des lotos, et a la fin manque d'argent donc revend a l'association les lots gagnés, sans l'accord préalable des autres membres.rnDans un mois il y a quatre opérations du genre pour la somme de 200€